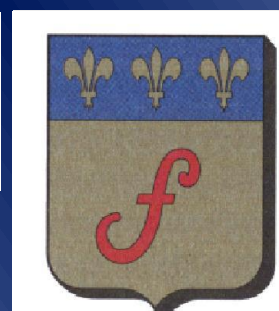




ALSH DE FABREZAN

Projet pédagogique 2018

Pédagogique permet aux personnes extérieures de mieux comprendre le fonctionnement de la structure.



Valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

ACCUEIL DE LOISIRS Section du FRJEP, 31 avenue de l'ancienne gare, 11200 Fabrezan

PRESENTATION DE LA CCRLCM

La Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM) se compose de :

- 20 Communes issues de la Région Lézignanaise,
- 16 Communes du Massif de Mouthoumet,
- 7 Communes de la Contrés de Durban,
- 6 Communes du Canton de Lagrasse,
- Les Communes de Homps, Palairac et Moux.

Soit un total de 52 communes.

Il existe 8 accueils de Loisirs au sein de la CCRLCM pour les 3/17 ans (soit 412 places) : Lagrasse, Lézignan, Saint Laurent de la Cabrerisse avec son accueil de jeune, Canet, Ornaison, Saint André de Roquelong et Fabrezan.

PRESENTATION DE LA COMMUNES

Fabrezan est un village des corbières entouré de vignoble et traversé par l'Orbieu. Situé entre Narbonne et Carcassonne dans un périmètre de 30 km, ce site touristique de 1200 habitants accueille chaque année de nombreux visiteurs.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le FRJEP de Fabrezan est une association Loi 1901 d'Education Populaire, créée le 12 décembre 1963. Son objet est : défendre l'école publique, promouvoir l'éducation populaire et organiser des loisirs. Le FRJEP est affilié statutairement à la Ligue de l'Enseignement et son activité Accueil de Loisirs est également dans ses statuts depuis plus de 50 ans.

Le centre de loisirs du FRJEP de Fabrezan avait déjà pour vocation l'accueil et l'encadrement de la population Enfance et Jeunesse pour la commune de Fabrezan, mais aussi pour ses territoires limitrophes dès son origine. Après des évolutions successives réglementaires et d'organisations territoriales, l'ALSH regroupe aujourd'hui les enfants des 52 communes de la CCRLCM.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la CCRLCM a pris la compétence Enfance-Jeunesse.

Les principaux partenaires sont :

- La préfecture de l'Aude (Statut de l'association).
- La DDCSPP (Direction Départementale de Cohésion Sociale et de la Protection de la Population).
- la CAF (Caisse d'Allocation Familiale).
- la MSA (Mutuelle Sociale Agricole).
- la commune de Fabrezan (locaux et personnel)
- les communes des enfants accueillis et La CCRLCM.
- le conseil général (PMI et activités de Plein Air).

Ce centre est agréé par le ministère de la jeunesse et des sports.

Les objectifs et la finalité de l'accueil de loisirs : faire vivre aux enfants des moments forts, leur apprendre l'autonomie et le respect des règles nécessaires de la vie en collectivité.

Le centre est composé de deux salles d'activités, d'un dortoir, d'une salle « ado », d'un bureau, d'un petit local pour ranger le matériel, de trois toilettes pour petits et d'un pour les grands. Un parc de jeu, un gymnase et un terrain de sport mis à notre disposition par la mairie de Fabrezan.

L'ALSH comprend des enfants de 3-17 ans divisés en 3 tranches d'âges : les 3-6 ans, 6-11 ans et les 12-17 ans

Visées éducatives :

- Proposer à l'enfant de vivre des temps libre épanouissants, dans le respect de son rythme et de son autonomie.
- Permettre à chacun de se socialiser, trouver sa place dans la collectivité et de se responsabiliser.
- Permettre à l'enfant de découvrir son patrimoine et sa culture locale et de s'enrichir de la mixité culturelle.
- Mettre en place un accueil spécifique pour les adolescents.

L'ALSH accueille les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et les vacances scolaires (sauf celles de Noël) :

- **Hiver** : 19 février au 3 mars (2 semaines). (10j).
- **Printemps** : du 16 au 27 avril 2018. (2 semaines). (10j).
- **Printemps Hivers** : du 26 au 3 mars 2018 séjour ski aux Angles dans le 66
- **Juillet** : du 9 juillet 2017 au 31 juillet 2018 (3 semaines). (14j).
- **Août** : du 1 août 2017 au 17 août 2018. (3 semaines). (10j).
- **Durant l'été**: séjour accessoire de 5j pour les 6/11 ans.
- **Vacances d'octobre** : du 20 octobre 2018 au 31 octobre 2018 (1.5 semaine). (8 j).
- **1^{er} semaine octobre** : séjour accessoire de 5j pour les 6/11 ans en projet Disney.

A chaque séjour ou Vacances une annexe sera réalisée afin de cibler au mieux chaque activité et chaque séjour.

Pour les vacances, nous avons reparti les enfants en deux groupes d'âge : les 3/5ans et les 6/11 ans.

Uniquement pour les vacances d'été : les 3/5 ans, 6/7 ans et 8/11ans.

Quelques projets pour 12/17 ans sont mis en place ponctuellement dans l'année. Exemple : séjour à port aventura....

Composition de l'Equipe pédagogique :

- 1 Directrice
- 1 Directrice Adjointe (Durant les vacances si nécessaire).
- Des animateurs. (Effectif ajustable et ajusté en fonction de l'effectif présent).

Sera obligatoirement appliqué :

Pour les enfants de 3/6 ans : 1 animateur pour 8 enfants.

Pour les enfants de 7/11ans : 1 animateur pour 12 enfants.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Pour fixer nos objectifs, nous devons répondre à plusieurs questions :

- Que peut-on apporter aux enfants ?
- Comment valoriser chaque enfant dans ses savoirs-faire ou savoirs être ?
- Quelles sont les valeurs que l'on peut leur transmettre ?
- Comment aider chaque enfant à se forger une personnalité ?
- Comment élargir leurs centres d'intérêts ?

L'important est de permettre à chaque enfant de s'amuser, de se sentir valorisé, tout en respectant ses besoins et son rythme de vie.

Nous utiliserons le patrimoine environnant comme : La Haute Vallée de l'Aude, Les Corbières, Le Minervois et la Montagne Noire.

Afin d'aider les animateurs à atteindre leurs objectifs pédagogiques tout en diversifiant leurs activités, nous proposons à chaque période de vacances un thème différent.

Nos objectifs :

OBJECTIFS	MOYENS
<ul style="list-style-type: none">• L'autonomie de l'enfant dans les tâches de la vie quotidienne de l'ALSH.• L'autonomie de l'enfant en dehors de l'ALSH.	<ul style="list-style-type: none">– Lavage des mains, repas, débarrassage. des tables, participation à la vie collective.– Mini-camps et séjours organisés chaque année.
<ul style="list-style-type: none">• Développer la curiosité, la créativité.	<ul style="list-style-type: none">– Thème des semaines.– Approche de nouveaux domaines : musique, cirque, sorties ...– Nouvelles techniques d'activités : varier les supports et les techniques
<ul style="list-style-type: none">• Respect de l'autre et respect des consignes.	<ul style="list-style-type: none">– Apprendre à écouter les autres par le biais de temps favorisant la parole et l'écoute par petits groupes d'enfants.
<ul style="list-style-type: none">• Découverte de l'alimentation – Faire connaître des aliments sous différentes formes (cru, cuit...) par des ateliers cuisine.• Développer les réflexes moteurs de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none">– Permettre aux enfants de reconnaître l'aspect et goût des fruits et légumes.– Aider l'enfant à la prise de conscience de son corps et de ses possibilités.– Développer une coordination motrice dans les gestes par le biais d'activités de motricité : sauter, courir, parcours d'obstacles, passer dessous, dessus, à 4 pattes...
<ul style="list-style-type: none">• Développer les compétences de chacun en l'aidant à se valoriser.	<ul style="list-style-type: none">– Varier au maximum les activités par rapport aux thèmes.– Explorer les savoir-faire de chacun.– Responsabiliser.– Jeux sportifs individuels et en équipes.
<ul style="list-style-type: none">• Découverte de notre patrimoine environnant	<ul style="list-style-type: none">– Sorties et séjours dans notre commune et dans le territoire de la CCRLCM.
<ul style="list-style-type: none">• Découverte du patrimoine extérieur à notre environnement	<ul style="list-style-type: none">– Une à deux sorties sur le territoire communauté de communes.

Règles de vie communes à tous :

Afin de gérer au mieux la vie quotidienne, les parents remplissent une fiche sanitaire, à l'inscription. Elle nous permet de mieux connaître l'enfant.

Il est à noter que si l'enfant suit un traitement, il lui est possible de le poursuivre pendant la journée à condition que les parents aient fourni une autorisation écrite et l'ordonnance du médecin. Les médicaments devront être donnés dans leur emballage d'origine avec leur notice.

Une feuille de suivi de soin devra être signée entre le PSC1 et la famille avant et après restitution du médicament.

Le PAI :

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place pour l'enfant ou l'adolescent atteint de maladie chronique (l'asthme par exemple est obligatoire), d'allergies et d'intolérance alimentaire. Il doit lui permettre d'être accueilli en collectivité. L'enfant pourra ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire en toute sécurité.

Mise en place du projet :

Le PAI est un document écrit, élaboré à la demande de la famille par le directeur de la collectivité et celui de la structure d'accueil à partir des données transmises par le médecin qui soigne l'enfant. Il ne dégage pas les parents de leur responsabilité.

Une réunion avec la famille, le médecin, le directeur de la collectivité et avec l'équipe éducative, permet de rédiger ensemble le PAI comportant les mesures à prendre pour faciliter la vie de l'enfant dans la collectivité. Le PAI précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant pendant son temps de présence dans l'établissement, en indiquant notamment :

- les régimes alimentaires à appliquer.
- les aménagements d'horaires.
- les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant.
- les activités de substitution proposées.

En cas de problème le PAI nous indique aussi la démarche à suivre. Elle sera vue avec toute l'équipe pédagogique d'ALSH afin de réagir vite et efficacement.

En ce qui concerne la prise de médicament dans l'ALSH :

-L'ALSH ne pourra pas administrer de médicaments selon l'article L4161.-1 du code de la santé publique. Pour, les enfants bénéficiant d'un PAI, le SAMU devra donner l'accord à l'équipe encadrante de pouvoir administrer les médicaments.

Durant les séjours, un professionnel de la santé devra obligatoirement administrer les médicaments (infirmière, médecin...)

Dans l'ALSH, les médicaments seront administrés soit par les parents, soit par un responsable médical.

L'ALSH fera au mieux pour aider les familles à faire le lien avec le personnel du milieu médical.

L'accueil et la sortie sont échelonnés :

- le matin : de 7h30 à 9h30,
- le midi : de 12h00,
- le soir : de 17h30 à 18h30.

La mise en place du plan-intrusion :

L'ALSH aura sa porte d'entrée verrouillée de 7h30 du matin jusqu'à 18h30. Les personnes voulant récupérer leurs enfants devront sonner.

La sécurité :

Pour garantir le bien-être de chacun, il est important d'avoir de bonnes relations avec chaque enfant, de l'écouter et d'aménager les locaux d'accueil pour être capable de déceler le moindre problème.

Une attestation signée sur l'honneur par les parents sera nécessaire dans le cas où une tierce personne récupérerait l'enfant. Celle-ci est disponible à l'ALSH.

Les enfants de 3 à 5 ans seront automatiquement accompagnés par les animateurs aux toilettes.
Les enfants seront comptés avant et après chaque déplacement.

L'hygiène :

Pour une bonne hygiène, l'implication de l'enfant est nécessaire. L'apprentissage est de tous les instants : lavage de mains après une activité, avant de passer à table, avant et après être passé aux toilettes.

Les repas :

Le déjeuner étant livré par la société de restauration collective ELIOR, la mairie de Fabrezan met à disposition du centre de loisirs la cantine municipale. Si un pique-nique est livré, il est pris soit à l'ALSH, soit en extérieur.

Avant et après chaque vacances, la directrice de l'ALSH achètera un pique nique qui sera donné aux enfants. Chaque enfant est invité à goûter à tout ce qui est proposé. Il participe à l'installation et au rangement de la table.

Une fois par mois les enfants, sous la direction des animateurs, réalisent à l'ALSH un repas ludique avec entrée, plat et dessert tout en respectant les normes d'hygiène (CF Annexe 4).

Pour les sorties, les familles devront fournir un pique-nique adapté en fonction de la température de la journée.

Le déjeuner et le goûter seront affichés à chaque vacances et le mercredi. Ils seront pris au centre.

Règles de vie :

Elles ont pour fonction d'établir un cadre tout en donnant des repères clairs aux enfants, sur leurs droits et leurs devoirs. A chaque début de période, nous informons les enfants des règles à respecter au sein de la structure.

Un règlement intérieur est également fourni aux parents lors de l'inscription des enfants. Il énonce plusieurs points : les interdictions ainsi que les sanctions. Les parents doivent le signer en début de séjour.

Plan d'évacuation:

En cas d'incendie : Evacuation par les portes coupe-feu ouvrant sur l'extérieur.

Chaque animateur prendra son groupe d'enfant et le conduira à l'extérieur, il comptera immédiatement l'effectif du groupe et fera l'appel.

Le directeur ou le directeur adjoint sera responsable du serre-file.

Mise en place : Durant les vacances scolaires, tous les mardis à 15h30. Le premier mercredi de septembre et de janvier hors vacances scolaires.

Temps d'évacuation obtenu minimum 1 min.

Plan anti attentat :

Cf. les annexes explicatives pour son déroulement.

JOURNEE TYPE

Présentation de la tranche horaire pour les vacances

7h30-9h30	Accueil des enfants et des parents
9h30-10h00	Rangement + Appel du matin et petit déjeuner
10h00-12h00	Activité.
12h00-13h30	Repas cantine
13h30-14h30	Accueil des enfants de l'après-midi
14h30-15h00	Rangement + Appel de l'après-midi
15h00-16h30	Activité
16h30-17h00	Goûter
17h00-18h30	Jeux et départ (fin de journée) (Accueil des parents en fin de journée)

Présentation de la tranche horaire pour les mercredis :

11h30-12h30	Lecture ou jeux de société.
12h30-13h30	Repas cantine
14h00-14h30	Accueil des enfants de l'après-midi
14h30-15h00	Rangement + Appel de l'après-midi
15h00-16h30	Activité
16h30-17h00	Gouter
17h00-18h30	Jeux et départ (fin de journée) (Accueil des parents en fin de journée)

ACTIVITES

Nous souhaitons proposer des activités aussi diverses que possible. A l'opposé d'une conception de garderie ou de consommation, nous mettons en place un panel d'activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Les activités manuelles sont avant tout adaptées à l'âge de l'enfant. Elles permettent d'explorer ses capacités, de développer son esprit créatif et de laisser libre son imagination.

Les activités sportives sont encadrées par un intervenant extérieur qualifié et par les animateurs.

Les activités culinaire ou cuisine ludique permettent de développer les 5 sens et la motricité.

En ce qui concerne les sorties à la journée, comme les visites éducatives, culturelles ou de loisirs, elles permettent l'ouverture et la découverte d'autres milieux.

Pour l'été nous mettons en place des mini camps de découvertes dans le département de l'Aude ou/et dans les régions voisines.

Durant les vacances d'été, la mairie de Fabrezan met à disposition la cour de l'école permettant l'installation de nos piscines ou la mairie de Camplong met à disposition sa piscine communale.

Pour chaque vacances des annexes détaillées des sorties seront réalisées par l'équipe d'animation afin de mieux cibler les activités ou thèmes proposés afin de prendre en compte tous les facteurs à risques.

La baignade sur place :

L'animateur BAFA diplômé SB vérifie l'installation des piscines, la qualité de l'eau, tous les jours avant l'arrivée des enfants sur le site.

Un tableau par semaine reprend les données recueillies par le responsable de la piscine (nettoyage, surveillance et entretien).

A leur arrivée, l'animateur responsable de la baignade informe les enfants:

– Des règles à respecter (se mouiller la nuque et les bras avant de rentrer dans l'eau, ne pas se couler, pas d'apnée, aucun flippe avant ou arrière, bien se protéger et se tenir à l'écart du soleil pour éviter toute insolation).

– Des activités sont organisées en dehors des temps de baignade par l'animateur responsable de son groupe.

– Le temps de baignade est de 20 minutes dans une eau supérieure à 18 degrés.

Le nettoyage et l'entretien sont effectués une fois par semaine (Entretien au chlore et à l'anti-mousse : 1 fois/semaine).

En référence à la législation concernant les activités aquatiques, les règles de sécurité et d'encadrement seront appliquées (+ 6 ans, un animateur pour 8 et – 6 ans, un animateur pour 5).

Pour les mois de juillet et août, les parents doivent fournir à leur enfant, le maillot de bain, une serviette et une crème solaire ; le tout dans un sac fermé.

Les enfants seront douchés avant et après chaque baignade à l'eau claire.

La baignade lors des sorties :

L'animateur BAFA diplômé SB fera un repérage des lieux avant chaque déplacement.

Lors de l'arrivée des enfants, l'animateur responsable de la baignade donne toutes les consignes à respecter.

– Se mouiller la nuque et les bras avant de rentrer dans l'eau : ne pas se couler, pas d'apnée, aucune figure acrobatique.

– Se protéger et se tenir à l'écart du soleil pour éviter toute insolation.

Par la suite, il va signaler au maître-nageur (si nous sommes dans un lieu de baignade public) le nombre d'enfants dans le groupe ainsi que le nombre d'accompagnants. Il va demander si la baignade est possible.

Si nous allons à la plage, l'animateur doit avoir matérialisé la zone par :

– Des bouées reliées par un filin (pour les baignades accueillant des mineurs de moins de douze ans), ou par des balises pour les baignades réservées aux mineurs de douze ans et plus.

Effectif maximum de 20 enfants dans l'eau pour les moins de 6 ans et 40 pour les plus de 6 ans.

Le taux d'encadrement reste le même que celui de la baignade sur place c'est-à-dire :

– 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans,

– 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans.

Pour les enfants qui ne sont pas dans l'eau, des activités sont mises en place par le reste de l'équipe d'animation.

Par ailleurs, depuis la parution de l'arrêté du 25 avril 2012, les enfants de 12 ans et plus (groupe de 8 au maximum) peuvent se rendre en piscine surveillée sans animateur avec accord du responsable de la piscine.

Durant l'été la mairie de Camplong met à disposition de la piscine municipale avec un surveillant diplômé, nous fonctionnons :

- Le mardi de 13h30 à 16h30 : 2/5ans
- Le mercredi 13h30 à 16h30 : 6/7 ans
- Le jeudi de 13h30 à 16h30 : 8/11 ans

Séjours accessoires :

Les séjours seront réalisés par thème et tranches d'âges de 6/11 ans et 12/17ans.

Un projet pédagogique est réalisé pour chacun d'eux.

Les déplacements se feront en minibus, bus, train ou avion selon les destinations prévues.

Les séjours pour les 6/11 ans auront lieu la 1ère semaine d'août et la 2^{ème} semaine de février.

Les séjours pour les 8/11ans auront lieu la 2^{ème} semaine de juillet.

L'équipe d'animation sera composée d'une directrice diplômée BAFD et de 1 à 2 animateurs diplômés BAFA.

Pour les soirées :

- 6 soirées dans l'été, soit une par semaine. 2 seront pour les 3/5 ans, 2 pour 6/7 ans et 2 pour 8/11 ans
- 12 inscrits maximum voir jusqu' à 16 places si nécessaire
- 2 animateurs encadrant
- Les soirées se découperont : 18h30 arrivée des enfants
18h45 – 19h30 : installation + douche + préparation repas
19h30 -20h30 : repas
20h30- 21h30 : activité (Veillée conte, jeux, loup garou, films, glaces.....)
21h30- 22h00 : préparation avant d'aller au lit
22h00 : Tous les enfants sont couchés

Les rencontres inter-centres :

- Une rencontre en hiver est organisée par la CCRLCM.
- Une journée en été est organisée à la demande de la CCRLCM par les directeurs d'ALSH.

Ces journées seront expliquées en détail dans les projets pédagogiques annexes.

Les sorties plein air du Conseil Général de l'Aude :

- Adaptées à chaque tranche d'âge en fonction de l'activité et seront encadrées par du personnel qualifié du Conseil Général de l'Aude.

Une annexe sera jointe pour chacune des sorties plein air du Conseil Général.

EQUIPE D'ANIMATION

Les attentes de l'Equipe de direction :

Respect du projet pédagogique, motivation, implication et dynamisme de l'équipe.

Bonne préparation des activités.

Connaître les capacités et caractéristiques des enfants pour chaque tranche d'âge.

Connaître les règles de sécurité et les respecter.

Connaître les règles d'hygiène et les respecter.

Etre organisé, être à l'écoute des enfants et les respecter.

Installer une dynamique à travers les jeux, les ateliers, la vie quotidienne.

Communication dans l'équipe d'animation.

Rendre acteurs les enfants dans les journées de l'ALSH.

Composition et rôle de chacun :

• 1 directrice et 1 directrice adjointe :

Leur rôle est de recruter l'équipe d'animation, mettre en œuvre (élaborer et évaluer) le projet, coordonner les activités, gérer les conflits, créer une dynamique de groupe, veiller également à la formation des animateurs, créer un lien entre les parents et l'équipe d'animation, être garant de la sécurité et l'intégrité physique et affective des enfants.

• Les animateurs :

Leur rôle est d'établir le contact avec les enfants, être à l'écoute de l'enfant, être un référent.

– Accompagner l'enfant dans tous les temps de la vie quotidienne.

– Mettre en place et animer les activités de qualité dans l'optique du projet.

– Garantir la sécurité des enfants, être garant du respect des lieux et du matériel et appliquer les règles de vie. (Garant de la sécurité morale et physique de l'enfant.)

– Participer activement aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

– S'intégrer et travailler dans une équipe d'animation et surtout communiquer.

Avant chaque vacances, l'équipe d'animation se réunit afin de revoir le projet, rappeler les consignes, élaborer les plannings et répondre aux différentes questions.

Chaque fin de semaine, l'équipe d'animation se réunit pour une réunion de bilan animée par la directrice.

Celle-ci règle les problèmes et analyse les points positifs et négatifs.

Une fois par an l'équipe d'animation se réunit afin de réaliser le présent projet pédagogie.

• Le responsable PSC1 :

Dans l'ALSH, les sorties ou les séjours, le directeur sera toujours responsable PSC1.

Le handicap :

Les enfants atteints d'handicaps seront intégrés au sein de l'ALSH.

Il sera accompagné par l'animateur de manière à réaliser toutes les activités proposées.

Des réunions de préparation et de mise en place d'aides pour chaque enfant seront programmées en collaboration avec les familles.

COMMUNICATION

Avec les parents :

Chaque parent a la possibilité de consulter ce projet pédagogique affiché et mis à disposition à l'ALSH. Il peut également le consulter sur le site internet de la commune et du FRJEP.

Avant chaque période de vacances, une plaquette d'inscription est distribuée aux parents ou mise à disposition sur le site internet du FRJEP ou de la communes de Fabrezan un mois avant la date butoir d'inscription.

A l'accueil et à la sortie, les animateurs et la directrice sont présents pour d'éventuelles questions des parents.

Nous sollicitons les parents pour la récupération de matériaux (boîtes de conserve...).

Un sondage de fin de semaine sera donné aux familles afin de connaître leur point de vue.

Une page Facebook ALSH de Fabrezan permet aussi aux familles de connaître les dernières informations de l'ALSH (Planning des Vacances, des mercredis....)

EVALUATIONS

Du projet :

Les objectifs sont-ils atteints ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Les questionnaires mis en place pour les familles et les enfants, nous permettront de savoir si le projet est atteint. Ils permettront de remettre en question le travail effectué par l'équipe d'animation et de s'améliorer à l'avenir.

Des enfants :

Comment ont-ils vécu le séjour ? Points positifs / points négatifs,

Se sont-ils investis dans les activités ? Ont-ils été acteurs de leurs vacances ? Ont-ils grandi à travers l'accueil de loisirs?

Des animateurs :

Ont-ils été capables de s'investir ? Ont-ils été capables de concevoir un projet dans son intégralité?

Ont-ils su être à l'écoute ? Ont-ils animé toutes les activités quelles soient sportives, manuelles ou culinaires?

Ont-ils été capables d'évaluer leur travail?

De la direction :

A-t-elle été capable de coordonner les groupes et les activités ?

A-t-elle été capable de gérer les conflits, les financements, la logistique ?

A-t-elle assuré la formation des animateurs et les évaluations ?

A-t-elle créé une dynamique de groupe ?

A-t-elle été capable de réaliser les objectifs fixés ?

Le conseil d'administration se devra de suivre le bon déroulement du projet pédagogique et fera un bilan avec la directrice.

Moyens d'évaluation :

Au quotidien :

Avec les enfants, les animateurs, les parents et la direction par le biais de réunions ou de moments informels.

Les outils :

Réunions, fiche d'activités par le biais d'évaluation.

Réunion une fois par an à la rentrée de septembre avec les familles.

ANNEXES

Annexe 1 : Décret du 25 avril 2012 sur les sports

Annexe 2 : Code de l'action sociale et des familles : partie réglementation.

Annexe 3 : code de l'action sociale et des familles : partie législation.

Annexe 4 : Normes hygiène ALS H

Annexe 5 : Plan anti attentat

Annexe de chaque vacances, sortie plein air, rencontre inter centres seront créés au fur et à mesure de l'année civile.